



ESTIMATION

N° D202509-535

En date du 20/09/2025

Rapido'Devis

RAPIDO DEVIS

29 Rue Du Pere Gwenael
29470 Plougastel Daoulas

M. Jean MORIN

24 Allée Jean Rostand
91000 Évry-Courcouronnes

remplacement volet

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
1	REEMPLACEMENT VOLET				
1.1	Travaux préparatoires				
1.1.1	Dépose de l'ancien volet bois Dépose soignée de l'ancien volet bois avec évacuation	1 u	120,00 €	10.0 %	120,00 €
1.1.2	Préparation des supports Vérification et préparation des gonds existants	1 fft	60,00 €	10.0 %	60,00 €
1.2	Fourniture et pose nouveau volet				
1.2.1	Volet PVC Volet battant PVC blanc 2 vantaux, dim. 150x120cm, pentures et équerres comprises	1 u	480,00 €	10.0 %	480,00 €
1.2.2	Pose du volet Installation complète du volet PVC avec réglages et vérification du bon fonctionnement	1 u	180,00 €	10.0 %	180,00 €
1.3	Finitions				
1.3.1	Finitions et nettoyage Nettoyage complet après travaux et évacuation des déchets	1 fft	60,00 €	10.0 %	60,00 €

Modalités et conditions de règlement :

Ce document est une estimation et non un devis.

Ce document est généré automatiquement par un algorithme intelligent et constitue une estimation indicative. Les montants indiqués sont susceptibles d'être ajouté en cas de modification du taux de TVA en vigueur. Cette estimation devra être confirmée par un artisan qualifié, qui établira un devis définitif prenant en compte les spécificités de votre projet.

Total net HT	900,00 €
TVA (10.0%)	90,00 €
Total TTC	990,00 €

Net à payer 990,00 €

Offre valable jusqu'au **20/10/2025**

Bon pour accord et signature

TVA à taux réduit

En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10%.